

Madame, Monsieur,

Afin de pouvoir publier des photos sur lesquelles vos enfants apparaissent, et en respectant les droits des enfants, les écoles et la commune de Rencurel ont besoin de votre accord.

La municipalité publie un bulletin mensuel « L'air du temps » et s'investit aussi dans le site internet : <http://www.rencurel-vercors.fr/>. Ce travail est fait en partenariat avec les associations.

Dans le cadre de la commune, il s'agit de photos prises lors de manifestations et d'activités organisées par la commune ou les associations.

Dans le cadre de l'école, les enseignantes réalisent des photos lors des activités et sorties pédagogiques. Ces photos peuvent être transmises aux familles, exposées dans des panneaux d'affichage, proposées à la commune pour publication dans le bulletin mensuel ou sur le site internet de la commune. Elles peuvent aussi servir d'outils de travail au sein de la classe.

Concernant le site internet, vous avez la possibilité d'user de votre droit de retrait à tout moment, et donc de nous demander de retirer la ou les photos concernées.

Merci de retourner à la mairie les autorisations ci-dessous.

**Demande d'autorisation de publication de photos
dans le bulletin mensuel « L'air du temps » et sur le site internet de la commune.**

Je soussigné(e), responsable de l'autorité parentale, autorise le maire à publier les photos dans le bulletin mensuel « L'air du temps » et sur le site internet de la commune, sur lesquelles mon (mes) enfant (s) apparaissent.

Date :

Signature :

**Demande d'autorisation de publication de photos
dans les documents pédagogiques transmis aux familles, à la municipalité ou affichés sur des
panneaux.**

Je soussigné(e), responsable de l'autorité parentale, autorise les directrice des écoles de Rencurel à publier, dans des documents pédagogiques transmis aux famille, à la municipalité ou affichés sur des panneaux, les photos sur lesquelles mon (mes) enfant (s) apparaissent.

Date :

Signature :